



Sur tous les points de l'Europe et même du monde entier, on s'occupe depuis longtemps d'une réforme qui apporterait au calendrier de la fixité, de la méthode et de la régularité.

Un Français, M. Gaston Armelin, a présenté à ce sujet un projet qui a été couronné par la Société Astronomique de Paris, que M. le Président de l'Académie des Sciences a qualifié de très simple et de très ingénieux, et que la Société de Géographie vient de recommander dans une de ses dernières séances.

Puisque c'est un Français qui a trouvé ce

système pratique, facile à appliquer, il serait désirable que l'honneur lui revint de faire adopter cette utile réforme, et que la France fit encore une fois accepter un progrès.

Voyons d'abord quels sont les justes reproches adressés au calendrier grégorien dont nous souffrons.

Ses divisions ne sont pas exactes, les trimestres et les mois sont inégaux, comme on sait, et le court février a parfois 28 et parfois 29 jours.

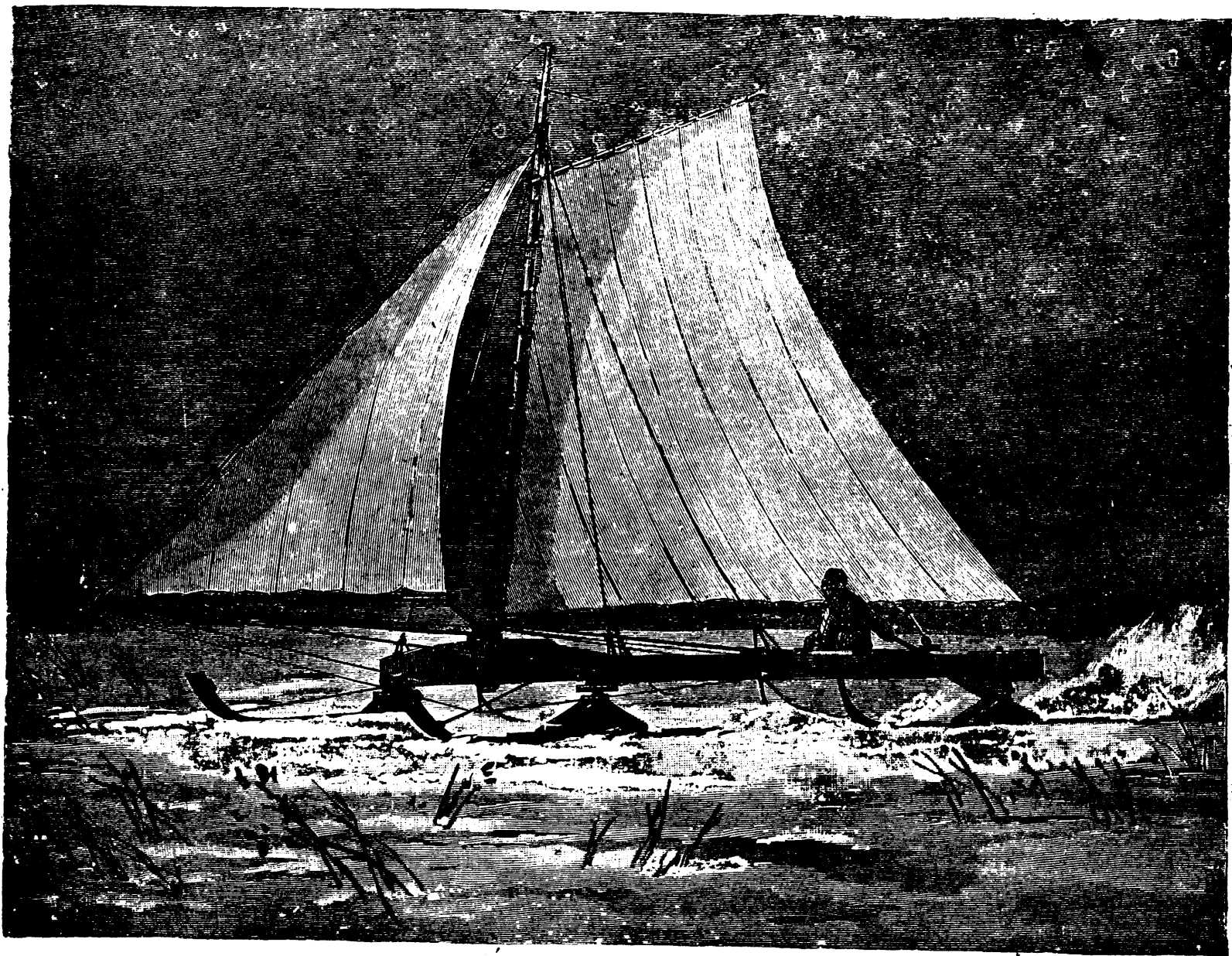
L'année commence au hasard, par des jours sans cesse différents; et, lorsqu'arrive décembre, si l'on a quelque projet d'affaire ou de plaisir pour l'an suivant, on ne peut exactement choisir une date si l'on n'a, sous les yeux, le calendrier futur.

Les mois commencent et finissent également d'une façon incohérente, si bien que, si vous supposez un rendez-vous pour le 5, dans deux mois,

voyez à quels calculs il faut vous livrer pour savoir exactement quel jour tombera le 5.

Autre inconvénient beaucoup plus grave. Les 1^{er} et les 15 de chaque mois tombent assez souvent un dimanche. Or, dans le commerce, on a généralement coutume de fixer les traites, les billets à ordre à ces échéances du 1^{er} et du 15; et, quand ces dates tombent un dimanche, les maisons de banque ont pour habitude de présenter les traites la veille; si le débiteur, qui a signé trois ou six mois à l'avance, n'a pas pris garde à cette coïncidence, il ne s'occupe que d'une chose: avoir à sa disposition, pour le jour exact fixé, la somme nécessaire; si on lui présente un effet la veille du jour indiqué, il peut arriver qu'il ne soit pas en mesure de payer, et cela l'oblige à des démarches coûteuses, parfois même à des frais d'huissier.

On pourrait signaler beaucoup d'autres incon-



UN YACHT DE PRAIRIE DANS LES PLAINES DU NORD-OUEST

venients; contentons-nous de ceux-ci et voyons quel remède y apportera la réforme du calendrier.

La semaine de sept jours est maintenue à cause de la nécessité du repos et de l'observation des fêtes religieuses.

Donc, l'auteur du projet prend une année de 365 jours et la divise exactement en quatre trimestres de 91 jours, qui font un total de 364 jours et comprennent chacun 13 semaines exactement.

Il suit de là que si on commence un premier trimestre par un lundi, comme ce premier trimestre aura un nombre entier de semaines, le second, le troisième et le quatrième commenceront également par un lundi.

Conséquemment, ce trimestre-là sera divisé en trois mois disposés dans un ordre régulier, ce qui n'existe pas dans le calendrier grégorien. Par exemple on mettrait le premier mois du tri-

mestre de 31 jours et les deux suivants de 30 jours, de sorte que le premier mois commençant par un lundi et ayant 31 jours, le second mois commencerait par un jeudi et le troisième par un samedi. Si bien que, par suite de l'égalité des trimestres, le quatrième mois commencerait à son tour par un lundi; de même que le premier, il aura 31 jours; le cinquième mois (2^{me} du second trimestre), commencerait par un jeudi, et ainsi de suite pendant toute l'année, et non seulement pendant toute l'année, mais pendant tous les siècles.

Si ce projet était adopté définitivement, ce serait la reproduction des mêmes trimestres se reproduisant indéfiniment.

Que si nos lecteurs veulent établir eux-mêmes

le tableau, ils verront quelle est la clarté, l'ordre régulier de la disposition des jours.

Une seule objection se présente. Ces quatre trimestres parfaitement semblables, se composent de 91 jours chacun et ne donnent, par conséquent que 364 jours, et l'année en a 365.

Eh bien! il suffit, pour maintenir la régularité perpétuelle, de faire de ce 365^e jour, un jour complémentaire, un jour férié.

Il y a précisément dans l'année un jour qui a un caractère particulier et où tout travail est suspendu, le jour de l'an.

En le plaçant entre l'année qui finit et celle qui commence, comme un jour complémentaire, de même que, dans un mètre, il y a le zéro avant le chiffre 1, on en fait un jour spécial qui précède le 1^{er} janvier sans dénomination de chiffre. Ce jour de l'an est nécessairement en dehors de la semaine et du mois, afin de ne pas rompre la par-